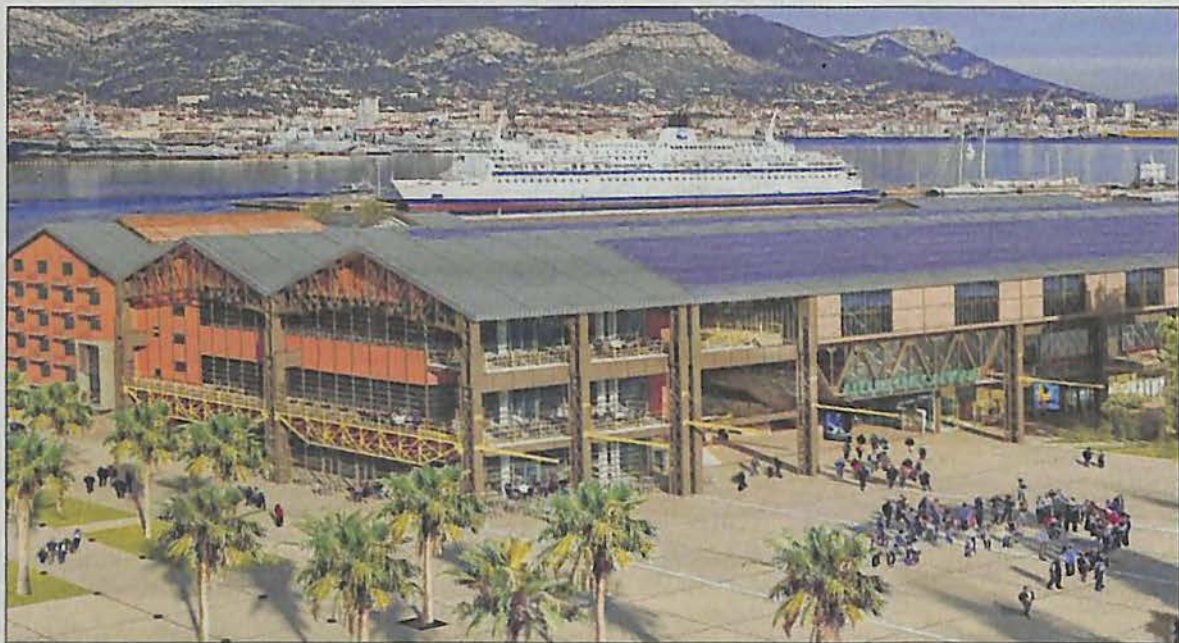


Feu vert pour le cinéma

Le groupe CGR Cinémas vient d'obtenir l'autorisation de la Commission nationale de l'aménagement commercial pour les neuf salles de cinéma prévues dans le hangar CPM



Le groupe CGR compte déposer le permis de construire du cinéma, prévu dans le projet de reconversion des ateliers mécaniques, d'ici la fin de l'année. (Photo DR)

La Commission nationale de l'aménagement commerciale (CNAC) vient de rendre son verdict : elle autorise un cinéma à La Seyne.

Le groupe CGR-Cinémas, co-dirigeant du projet de reconversion des ateliers mécaniques, avait présenté son dossier aux côtés du maire, il y a quelques jours. Robert Laborie, directeur du développement à CGR et Marc Vuillemot, ont accueilli la décision avec satisfaction.

CGR avait fait appel à la CNAC suite au refus, en première instance, de la commission départementale (CDAC) où siégeaient notamment des élus locaux (Philippe Vitel, Joseph Mulé, Gilles Vincent, Christiane Hummel). La décision de la CDAC était intervenue en mars, à quelques jours des élections municipales. Le maire PS avait alors dénoncé un vote de « politique politicienne » des élus, tous étiquetés UMP. Aujourd'hui, Marc Vuillemot estime que la décision de la com-

mission nationale est une preuve supplémentaire que son projet de cinéma a « souffert » du calendrier électoral. « Je maintiens que c'était une décision partisane. La CNAC (composée de hauts fonctionnaires, Ndlr) a eu une démarche objective, prenant en compte le fait que La Seyne est la seule commune de France de plus de 50 000 habitants à ne pas avoir de cinéma. Ce qui est désolant, c'est d'avoir perdu 7 mois sur ce dossier », souligne-t-il.

« La Seyne n'est pas revancharde »

Sur son blog, Marc Vuillemot titille encore les élus locaux qui avaient retoqué son dossier. Il y évoque le vote favorable du représentant de la ville de La Seyne, il y a quelques jours, lors de la CDAC validant le projet d'une enseigne dans les locaux de l'ancienne Caisse d'Épargne à Toulon où sont également prévus un hôtel et des logements : « La Seyne n'est pas revancharde (...) et joue, elle, les intérêts du ter-

ritoire et non les stratégies politiques à la petite semaine. ».

Les élus visés démentent avoir voté contre le projet de cinéma seynois, mais en opposition à la surface alimentaire de 2 200 m² prévue initialement (lire ci-contre). « Il faut qu'ils révisent le mode d'emploi. Il s'agissait bien du cinéma et uniquement de cela », rétorque le maire. CGR confirme aujourd'hui que la surface alimentaire a été retirée du projet. « Il y aura plutôt du petit commerce de proximité », précise Robert Laborie. Toutes les autres activités commerciales d'une surface supérieure à 1 000 m², comprises dans le projet d'aménagement des ateliers mécaniques, devront de toute façon faire l'objet d'une validation en CDAC. »

Le groupe devrait déposer le permis de construire du cinéma d'ici la fin de l'année et donne un calendrier assez optimiste d'une livraison de l'équipement début 2017.

MARIELLE VALMALETTE
mvalmalette@nicematin.fr

Réactions

Joseph Mulé, premier adjoint au maire de Six-Fours, a siégé à la CDAC en tant que représentant du SCOT⁽¹⁾ :

« J'avais émis un avis défavorable par rapport à l'appréciation locale du dossier. Je me suis notamment basé sur l'avis du CNC (Centre national du cinéma) qui, pour le projet de cinéma à Six-Fours, trouvait déjà que trois écrans c'était trop important par rapport à l'offre locale. Alors, neuf salles à La Seyne, c'est beaucoup trop. Bien sûr qu'à La Seyne il faut un cinéma pour répondre à une attente légitime des Seynois, mais ce projet est de nature à déséquilibrer les cinémas de Six-Fours et Toulon. Il aurait fallu un projet plus modeste ».

Gilles Vincent, maire de Saint-Mandrier, a voté à la CDAC au titre des communes environnantes :

« Je n'ai pas voté contre le cinéma mais contre le projet global qui comprenait une surface alimentaire, plus une quinzaine de magasins. Le maire fait croire que seul le cinéma était présenté en CDAC mais c'est faux, j'avais demandé au secrétaire général de la préfecture qui m'avait confirmé que le vote portait sur la globalité du projet. Or, un supermarché dans le hangar CPM achèverait le centre-ville de La Seyne. Depuis, j'ai appris que cela avait été retiré du projet, et je suis ravi que le maire m'ait écouté ! Les autres raisons de mon vote contre étaient la redevance de 24 000 euros versée à la mairie, qui ne me semble pas suffisante. Et l'insuffisance des places de parking. Mon vote n'avait rien de politique. »

Philippe Vitel, député et représentant du Conseil général à la CDAC :

« La décision de la CNAC n'est pas une surprise... Je rappelle que je suis absolument pour le cinéma. Le maire a fait croire le contraire pendant la campagne. Mais je ne veux pas d'un supermarché de 2 200 m². S'il a été enlevé du projet, tant mieux, car ça tuerait le centre-ville. On a eu l'expérience avec Toulon et l'arrivée du centre Mayol. Les commerçants toulonnais ont mis 15 ans à s'en remettre, et ce grâce à la zone franche. Qu'il y ait une galerie marchande avec des boutiques de qualité à CPM, pourquoi pas. Au final, c'est le maire qui fait perdre du temps à la ville. S'il avait commencé par présenter un projet global [devant la CDAC] avant de commencer par le détail, on n'aurait pas perdu 7 mois... C'est bien d'avoir l'autorisation pour le cinéma, mais il faudra attendre encore toutes les autres [pour les activités commerciales, Ndlr] afin de démarrer les travaux... »

Du côté des cinémas voisins, l'établissement six-fourinois Six'n'étoiles n'a pas souhaité faire de commentaires. Quant au directeur du Pathé Grand Ciel, Alain Poujol, il ne porte pas de jugement sur l'avis de la CNAC, mais explique que « cette autorisation n'est pas une surprise. Le projet de cinéma à La Seyne est sur les rails depuis longtemps, il a pris du retard mais nous nous attendions à cette nouvelle. Nous souhaitons que le marché se développe suffisamment pour que l'offre suive la demande ».

1. Schéma de cohérence territoriale.